

## 1 BUDGET 2019 EN RÉSUMÉ

### - L'influence de la RIE III

L'entrée en vigueur de la réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III) dans le Canton de Vaud au 1<sup>er</sup> janvier 2019 aura un grand impact sur les budgets communaux. Selon les estimations de l'Union des communes vaudoises (UCV), celles-ci perdront des recettes fiscales d'environ CHF 130 millions. La Ville de Morges quant à elle verra ses revenus provenant de l'impôt sur le bénéfice des entreprises diminuer de CHF 4.8 millions. Une aide cantonale en faveur des communes pour compenser les pertes liées à la RIE III est promise et, si elle est acceptée par le Grand Conseil, la Ville de Morges pourrait recevoir un montant de CHF 1.5 million.

Le budget de l'année 2019 est non seulement marqué par l'entrée en vigueur de la RIE III mais également par la non disponibilité des chiffres liés à la participation des communes aux charges cantonales (facture sociale et péréquation directe) au moment de l'établissement du présent budget. En effet, ces chiffres seront communiqués aux communes ultérieurement.

Ainsi, la Municipalité présente pour 2019 un déficit budgétaire exceptionnellement élevé de CHF 8.3 millions. Si le budget anticipe d'ores et déjà l'aide cantonale de CHF 1.5 million mentionnée ci-dessus, l'incertitude concernant la participation morgienne aux charges cantonales et à la péréquation demeure.

	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Totaux	132'988'350	124'685'700	131'003'800	128'339'050	141'328'590	138'385'219
<b>Déficit en CHF</b>		<b>8'302'650</b>		<b>2'664'750</b>		<b>2'943'371</b>
<b>Déficit en %</b>		<b>6.2%</b>		<b>2.0%</b>		<b>2.1%</b>

### - Des investissements indispensables au développement et à la qualité de vie des citoyens

La Municipalité a soigneusement examiné et priorisé les dépenses d'investissement pour 2019. Elle poursuit les grands projets en cours de réalisation et maintient ainsi la dynamique de développement de la Ville. Selon le plan des investissements, un montant de CHF 27.4 millions sera dépensé en 2019. Le déficit annoncé pour 2019 ne permettant vraisemblablement pas de générer une marge d'autofinancement<sup>1</sup>, les investissements devront être financés par emprunt.

<sup>1</sup> La marge d'autofinancement prévisionnelle pourra être calculée une fois les charges liées à la facture sociale et la péréquation connues

## 2 EFFETS DE LA RIE III SUR LE BUDGET 2019

### - Des effets à trois niveaux

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les entreprises vaudoises à statut ordinaire seront soumises au même taux d'impôt sur les bénéfices, soit de 3.33% (actuellement de 8%). Celles à statuts spéciaux ne sont pas touchées tant que le volet fédéral n'entre pas en vigueur. La réforme fiscale a pour conséquence une perte de revenus estimée à CHF 130 millions pour les communes vaudoises. Pour atténuer les pertes des communes en attendant le volet fédéral<sup>2</sup>, la motion cantonale Mischler demande une compensation à l'Etat de CHF 50 millions par année.

En même temps, des négociations entre le Canton et les associations représentant les communes sont en cours au moment de la rédaction du présent préavis. Un accord en faveur d'une compensation des communes a été trouvé mais il doit encore être voté par le Grand Conseil. Le versement de cette compensation interviendra en 2019.

La réforme fiscale est en outre accompagnée de mesures sociales compensatoires, soit une augmentation progressive des allocations familiales jusqu'à 2022.

Enfin, 2019 verra un changement du calcul de la péréquation avec la suppression de la valeur du point d'impôt écrêté.

Ainsi, les effets de l'introduction de la RIE III se font ressentir à trois niveaux du budget 2019 de la Ville de Morges :

- a) les recettes fiscales provenant des entreprises;
- b) la contribution à la péréquation;
- c) les allocations familiales que la Ville verse en qualité d'employeur.

Ces effets ne sont pas aisément quantifiables en francs au moment de l'élaboration du budget. Cependant, ce dernier tient compte de certaines estimations qui sont exposées dans les chapitres concernés du présent fascicule.

## 3 MESURES D'OPTIMISATION

### - Objectif 2019 : un budget viable !

Malgré les perspectives financières plus difficiles, il est important de soutenir l'attractivité de la Ville grâce à des politiques publiques adaptées tout en conservant un budget viable. La Municipalité a ainsi élaboré un catalogue de mesures à court et à moyen termes qui devront permettre de répondre à cet objectif. Les mesures principales pour le budget 2019 sont :

- a) maintenir les charges maîtrisables stables;
- b) limiter les dépenses d'investissement à CHF 30 millions;
- c) augmenter le taux de l'impôt foncier de 1.0‰ à 1.5‰ (préavis N° 32/9.18);
- d) en application du décret cantonal sur le secteur de l'électricité du 2 avril 2005, introduire une taxe permettant de participer au financement de l'éclairage public (préavis N° 33/9.18).

Les mesures a) et b) ci-dessus sont d'ores et déjà intégrées au budget. Les mesures c) et d) sont, quant à elles, soumises au vote du Conseil communal.

<sup>2</sup> Avant le rejet de la troisième réforme fiscale des entreprises par 59.1% des suisses, la Confédération prévoyait de compenser les pertes des recettes des cantons en augmentant la part de l'impôt fédéral direct (IFD) qui revient aux cantons de 17% à 21,2%. Cette proposition est maintenue dans le cadre du nouveau Projet fiscal 2017 en cours.

## 4 ANALYSE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

### - Morges contient ses charges maîtrisables

Le budget des charges de fonctionnement s'élève à CHF 133 millions, en augmentation de 1.5% par rapport au budget 2018. La progression des charges maîtrisables\* (+ 1.5%) est inférieure à celle des charges non maîtrisables (+1.8%). La principale augmentation des charges maîtrisables concerne le personnel et, dans une moindre mesure, les achats de biens, services et marchandises.

Ci-dessous sont présentés le budget des charges par nature et les explications sur l'évolution par rapport au budget 2018 :

Charges par nature	Budget 2019		Budget 2018	Diff. B2019/B2018		Comptes 2017	Diff. B2019/C2017	
	CHF	en %	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
30 Autorités et personnel*	33'424'100	25.1%	32'685'300	738'800	2.3%	31'088'180	2'335'920	7.5%
31 Biens, services et marchandises*	22'397'800	16.8%	22'171'050	226'750	1.0%	21'418'680	979'120	4.6%
32 Intérêts passifs*	844'850	0.6%	967'750	-122'900	-12.7%	1'031'068	-186'218	-18.1%
33 Amortissements	8'295'600	6.2%	7'700'700	594'900	7.7%	14'031'934	-5'736'334	-40.9%
35 Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques	51'221'150	38.5%	50'265'850	955'300	1.9%	49'840'325	1'380'825	2.8%
36 Aides et subventions	8'660'150	6.5%	8'571'850	88'300	1.0%	8'294'185	365'965	4.4%
38 Attributions fonds/financements spéciaux	3'856'800	2.9%	4'284'350	-427'550	-10.0%	11'293'763	-7'436'963	-65.9%
39 Imputations internes	4'287'900	3.2%	4'356'950	-69'050	-1.6%	4'330'455	-42'555	-1.0%
<b>Total charges</b>	<b>132'988'350</b>	<b>100.0%</b>	<b>131'003'800</b>	<b>1'984'550</b>	<b>1.5%</b>	<b>141'328'590</b>	<b>-8'340'240</b>	<b>-5.9%</b>

### 4.1 Autorités et personnel

Charges par nature	Budget 2019		Budget 2018	Diff. B2019/B2018		Comptes 2017	Diff. B2019/C2017	
	CHF	en %	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
30 Autorités et personnel	33'424'100	25.1%	32'685'300	738'800	2.3%	31'088'180	2'335'920	7.5%

Ces charges comprennent les salaires des autorités, du personnel fixe et auxiliaire, les charges sociales et patronales (y c. la recapitalisation de la Caisse intercommunale de pensions) ainsi que les autres charges liées à la formation et aux indemnisations.

La Municipalité a minutieusement examiné les nouveaux postes sollicités par les services communaux. Malgré une demande plus importante en raison d'une charge de travail toujours croissante, elle n'a accordé que l'équivalent de 3 EPT indispensables au fonctionnement de l'Administration. Ainsi, l'augmentation des charges du personnel par rapport au budget 2018 s'élève à CHF 0.7 million (+2.3%), dont CHF 0.25 million pour les nouveaux postes et CHF 0.2 million pour du personnel occasionnel.

Comme mentionné au point 2 ci-dessus, la mesure d'accompagnement de la RIE III liée aux allocations familiales engendre un coût supplémentaire de CHF 0.13 million pour la Ville de Morges en sa qualité d'employeur.

L'évolution des effectifs du personnel communal est présentée en page 15 du présent préavis.

#### 4.2 Achats de biens, services et marchandises

Charges par nature	Budget 2019		Budget 2018	Diff. B2019/B2018		Comptes 2017	Diff. B2019/C2017	
	CHF	en %	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
31 Biens, services et marchandises	22'397'800	16.8%	22'171'050	226'750	1.0%	21'418'680	979'120	4.6%

Suite à l'application de la mesure d'économie liée à ce chapitre, le budget ne présente qu'une faible augmentation de CHF 0.2 million (1%) et ce malgré l'augmentation des achats de gaz de CHF 0.6 million. Ces derniers sont cependant compensés par une augmentation du produit de vente de gaz.

#### 4.3 Intérêts passifs

Charges par nature	Budget 2019		Budget 2018	Diff. B2019/B2018		Comptes 2017	Diff. B2019/C2017	
	CHF	en %	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
32 Intérêts passifs	844'850	0.6%	967'750	-122'900	-12.7%	1'031'068	-186'218	-18.1%

Les dépenses d'investissement prévues pour 2019 seront financées par emprunt en fonction de la marge d'autofinancement générée. Malgré l'augmentation de la dette, les intérêts passifs sont en légère baisse (- CHF 0.1 million) en raison des emprunts arrivant à échéance qui seront reconduits à des taux plus favorables.

#### 4.4 Amortissements

Charges par nature	Budget 2019		Budget 2018	Diff. B2019/B2018		Comptes 2017	Diff. B2019/C2017	
	CHF	en %	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
33 Amortissements	8'295'600	6.2%	7'700'700	594'900	7.7%	14'031'934	-5'736'334	-40.9%

Les amortissements sont prévus à la hausse totalisant CHF 8.3 millions (+ 6.2%) en raison de l'augmentation des dépenses d'investissement.

#### 4.5 Remboursements, subventions et participations à des collectivités – en attente des chiffres du Canton

Charges par nature	Budget 2019		Budget 2018	Diff. B2019/B2018		Comptes 2017	Diff. B2019/C2017	
	CHF	en %	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
35 Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques.	51'221'150	38.5%	50'265'850	955'300	1.9%	49'840'325	1'380'825	2.8%

Ce chapitre englobe principalement des charges dites non maîtrisables, en d'autres termes, celles sur lesquelles il est difficile d'exercer un véritable contrôle. Avec un coût total de CHF 51.2 millions, il représente 38.5% des charges de fonctionnement de la Ville.

- **Facture sociale et péréquation directe**

Comme mentionné au point 1 ci-dessus, les charges prévisionnelles de la facture sociale et la péréquation directe n'ont pas encore été communiquées. Ces charges devront faire l'objet d'un amendement au présent budget au moment de leur communication.

Péréquations (chiffres provisoires)	Budget 2019	Budget 2018	Diff. B2019/B2018		Comptes 2017	Diff. B2019/C2017	
	CHF	CHF	CHF	%	CHF	CHF	%
<b>Péréquation intercommunale</b>							
Alimentation du fonds	14'971'200	14'421'000	550'200	3.8%	13'297'420	1'673'780	12.6%
Retour du fonds	-10'507'650	-10'503'000	-4'650	0.0%	-10'299'480	-208'170	2.0%
Dépenses thématiques	-738'750	-250'000	-488'750	195.5%	-1'234'932	496'182	-40.2%
<b>Coût net de la péréquation intercommunale</b>	<b>3'724'800</b>	<b>3'668'000</b>	<b>56'800</b>	<b>1.5%</b>	<b>1'763'008</b>	<b>1'961'792</b>	<b>111.3%</b>
Réforme policière	1'015'850	1'031'000	-15'150	-1.5%	960'374	55'476	5.8%
Facture sociale	15'000'000	14'562'000	438'000	3.0%	13'561'761	1'438'239	10.6%
<b>Coût net des péréquations</b>	<b>19'740'650</b>	<b>19'261'000</b>	<b>479'650</b>	<b>2.5%</b>	<b>16'285'143</b>	<b>3'455'507</b>	<b>21.2%</b>

- **Associations intercommunales**

Par ailleurs, la Commune participe à diverses associations intercommunales pour un montant total porté au budget 2019 de CHF 18.6 millions, soit une diminution de CHF 0.2 million par rapport à 2018.

Participations à des associations intercommunales	Budget 2019	Budget 2018	Diff. B2019/B2018		Comptes 2017	Diff. B2019/C2017	
	CHF	CHF	CHF	%	CHF	CHF	%
Régionalisation de l'accueil de jour de l'enfance (AJEMA)	3'280'000	3'279'950	50	0.0%	3'506'527	-226'527	-6.5%
Association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME)	6'477'400	6'765'750	-288'350	-4.3%	6'501'818	-24'418	-0.4%
Police Région Morges (PRM)	4'701'500	4'655'000	46'500	1.0%	3'402'626	1'298'874	38.2%
Fondation de la Côte	1'488'000	1'487'100	900	0.1%	1'452'939	35'061	2.4%
Epuration Région Morges (ERM)	1'414'000	1'369'000	45'000	3.3%	1'612'040	-198'040	-12.3%
SIS MORGET	536'000	528'500	7'500	1.4%	480'562	55'438	11.5%
Agences d'assurances sociales (ARASMAC)	395'200	395'000	200	0.1%	389'811	5'389	1.4%
Protection Civile (PCi)	331'050	330'250	800	0.2%	258'301	72'749	28.2%
<b>Total</b>	<b>18'623'150</b>	<b>18'810'550</b>	<b>-187'400</b>	<b>-1.0%</b>	<b>17'604'624</b>	<b>1'018'526</b>	<b>5.8%</b>

**Réseau AJEMA**

Le réseau AJEMA comprend 24 structures d'accueil collectif offrant un total de 1'118 places d'accueil préscolaire et parascolaire, ainsi que l'accueil familial de jour. Il est financé par les communes-membres (env. 40%), la contribution parentale (env. 45%) et la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) (env. 15%). La participation communale est calculée en fonction de la population (10%) et en fonction des prestations consommées par les enfants de la Commune (90%). La participation morgienne au réseau devrait rester stable à CHF 3.3 millions en 2019.

**ASIME**

En 2019, la participation morgienne à l'ASIME est en baisse de CHF 0.3 million en raison d'une diminution de la charge d'amortissement des bâtiments scolaires. L'effet sur les comptes reste néanmoins neutre car les revenus locatifs perçus pour les bâtiments scolaires diminuent de la même manière.

**PRM**

Le budget 2019 de la PRM prévoit un coût par habitant de CHF 242.70 (2018 : CHF 240.94), soit une augmentation de CHF 1.76. Cette faible hausse permet de contenir la participation morgienne aux coûts de la PRM.

Par ailleurs, la PRM effectue des tâches contractuelles pour le compte de la Commune, telles que la signalisation, la police du commerce et les inhumations. Le budget 2019 des tâches contractuelles, présenté en page 117, prévoit une amélioration de l'excédent en faveur de Morges de CHF 0.2 million.

**ERM**

L'ERM a deux buts principaux : (1) la collecte et le traitement des eaux usées récoltées par ses 14 communes membres et (2) l'exploitation, l'entretien et la construction des ouvrages intercommunaux destinés à collecter, transporter et traiter les eaux usées. L'association prévoit une légère augmentation des charges à répartir entre les communes membres, dont CHF 0.045 million pour Morges.

**4.6 Aides et subventions**

Charges par nature	Budget 2019		Budget 2018	Diff. B2019/B2018		Comptes 2017	Diff. B2019/C2017	
	CHF	en %	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
36 Aides et subventions	8'660'150	6.5%	8'571'850	88'300	1.0%	8'294'185	365'965	4.4%

Ce chapitre réunit les dépenses liées à différentes politiques publiques de la Ville, telles que la culture et le sport, la santé publique ou encore la mobilité et l'énergie. Le tableau ci-dessus montre une légère augmentation de 1% du coût total par rapport au budget 2018, principalement due au soutien des activités culturelles.

## 5 ANALYSE DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT

### - Fort recul des recettes fiscales provenant des entreprises

Les revenus subissent un recul important par rapport au budget 2018. Selon les estimations, ils totalisent CHF 124.7 millions, soit une diminution de CHF 3.7 millions (- 2.8%). Cette évolution a par ailleurs pour conséquence une forte dégradation de la marge d'autofinancement.

Ci-dessous sont présentés le budget des revenus par nature et les explications sur son évolution par rapport au budget 2018 :

Revenus par nature	Budget 2019		Budget 2018	Diff. B2019/B2018		Comptes 2017	Diff. B2019/C2017	
	CHF	en %	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
40 Impôts	56'501'000	45.3%	63'629'800	-7'128'800	-11.2%	60'161'358	-3'660'358	-6.1%
41 Patentes, concessions	609'100	0.5%	606'100	3'000	0.5%	587'360	21'740	3.7%
42 Revenus du patrimoine	10'332'650	8.3%	10'759'750	-427'100	-4.0%	13'143'091	-2'810'441	-21.4%
43 Taxes, émoluments et produits de ventes	29'451'650	23.6%	27'754'400	1'697'250	6.1%	29'951'178	-499'528	-1.7%
44 Parts recettes cant. sans affectation	1'018'650	0.8%	1'116'000	-97'350	-8.7%	913'277	105'373	11.5%
45 Participations et remboursements à des collectivités publiques	19'355'000	15.5%	17'136'900	2'218'100	12.9%	19'444'326	-89'326	-0.5%
46 Autres prestations et subventions	1'011'200	0.8%	1'053'550	-42'350	-4.0%	1'194'106	-182'906	-15.3%
48 Prélèvements s/fonds et financement spéciaux	2'118'550	1.7%	1'925'600	192'950	10.0%	8'660'068	-6'541'518	-75.5%
49 Imputations internes	4'287'900	3.4%	4'356'950	-69'050	-1.6%	4'330'455	-42'555	-1.0%
<b>Total revenus</b>	<b>124'685'700</b>	<b>100.0%</b>	<b>128'339'050</b>	<b>-3'653'350</b>	<b>-2.8%</b>	<b>138'385'219</b>	<b>-13'699'519</b>	<b>-9.9%</b>

### 5.1 Impôts

Le budget 2019 affiche une baisse significative des recettes fiscales. Le revenu total est estimé à CHF 57.9 millions<sup>3</sup>, soit une péjoration de CHF 7.5 millions ou 11.5% par rapport au budget 2018. Cette évolution s'explique principalement par la mise en vigueur de la RIE III vaudoise au 1<sup>er</sup> janvier 2019, dont des explications techniques se trouvent au point 2 ci-dessus.

Le tableau suivant présente les prévisions des recettes fiscales de la Ville de Morges pour le budget 2019 par genre d'impôts :

<sup>3</sup> Recettes fiscales totales CHF 57.9 millions = CHF 56.5 millions (impôts) + CHF 1.0 million (part aux recettes cantonales sans affectation) + CHF 0.4 million (divers)



Recettes d'impôts	Budget 2019	Budget 2018	Diff. B2019/B2018		Comptes 2017	Diff. B2019/C2017	
	CHF	CHF	CHF	%	CHF	CHF	%
<b>Taux d'imposition (%)</b>	<b>68.5</b>	<b>68.5</b>			<b>68.5</b>		
Revenu et fortune personnes physiques	40'870'000	40'490'000	380'000	0.9%	39'336'680	1'533'320	3.9%
Bénéfice et capital personnes morales	3'520'000	8'025'000	-4'505'000	-56.1%	8'654'534	-5'134'534	-59.3%
A la source et sur la dépense	2'500'000	2'715'000	-215'000	-7.9%	2'409'034	90'966	3.8%
<b>Recettes d'impôts selon taux</b>	<b>46'890'000</b>	<b>51'230'000</b>	<b>-4'340'000</b>	<b>-8.5%</b>	<b>50'400'248</b>	<b>-3'510'248</b>	<b>-7.0%</b>
<b>Point d'impôt</b>	<b>684'526</b>	<b>747'883</b>	<b>-63'358</b>	<b>-8.5%</b>	<b>735'770</b>	<b>-51'244</b>	<b>-7.0%</b>
Habitants au 31.12	16'350	16'350	-	0.0%	15'990	360	2.3%
<b>Point d'impôt par habitant</b>	<b>41.9</b>	<b>45.7</b>	<b>-3.88</b>	<b>-8.5%</b>	<b>46.0</b>	<b>-4.15</b>	<b>-9.0%</b>
Impôts sur biens immobiliers	6'600'000	6'375'000	225'000	3.5%	5'651'076	948'924	16.8%
Impôts sur successions et donations	2'500'000	2'450'000	50'000	2.0%	3'711'652	-1'211'652	-32.6%
Taxes sur les équipements communautaires	-	3'195'000	-3'195'000	-100.0%	-	-	-
Autres impôts non liés au taux	1'985'000	2'145'800	-160'800	-7.5%	1'765'842	219'158	12.4%
<b>Impôts conjoncturels</b>	<b>11'085'000</b>	<b>14'165'800</b>	<b>-3'080'800</b>	<b>-21.7%</b>	<b>11'128'570</b>	<b>-43'570</b>	<b>-0.4%</b>
<b>Total des impôts</b>	<b>57'975'000</b>	<b>65'395'800</b>	<b>-7'420'800</b>	<b>-11.3%</b>	<b>61'528'819</b>	<b>-3'553'819</b>	<b>-5.8%</b>

Le budget 2019 anticipe des revenus provenant de **l'impôt lié au taux** de CHF 46.9 millions, en forte diminution par rapport au budget 2018 (- CHF 4.3 millions). Pour la Ville de Morges, les pertes liées à la RIE III sont estimées à CHF 4.8 millions. Comme mentionné en préambule, un accord sur l'aide cantonale en faveur des communes pour compenser les pertes liées à la RIE III ayant été trouvé, la part morgienne estimée à CHF 1.5 million est prise en compte dans ce budget sous réserve de la validation de l'accord par le Grand Conseil.

La baisse précitée ne saurait être compensée par **l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques**. Budgété à CHF 40.9 millions, il affiche seulement une faible progression de CHF 0.4 million. En effet, la croissance démographique prévue pour 2018 n'a pas eu lieu en raison d'un retard dans la mise à disposition pour cette même année de 155 logements. Elle devrait cependant se produire en 2019 permettant à la Ville d'atteindre les 16'350 habitants, initialement attendus pour 2018.

Quant aux **impôts conjoncturels**, ils reviendront à un niveau « normal » par rapport à 2018, année exceptionnelle en raison d'une taxe sur les équipements communautaires. La bonne tenue du secteur immobilier ainsi que les projets de développement en cours sur le territoire morgien permettent de légèrement accroître les projections des revenus liés à l'activité immobilière déjà élevés. Ainsi, le budget des impôts conjoncturels s'élève à CHF 11.1 millions (- CHF 3.1 millions) contre CHF 14.2 millions en 2018.



## 5.2 Revenus du patrimoine

Revenus par nature	Budget 2019		Budget 2018	Diff. B2019/B2018		Comptes 2017	Diff. B2019/C2017	
	CHF	en %	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
42 Revenus du patrimoine	10'332'650	8.3%	10'759'750	-427'100	-4.0%	13'143'091	-2'810'441	-21.4%

Ce chapitre représente principalement les revenus provenant du patrimoine bâti de la Commune et des capitaux. En 2019, les revenus locatifs subissent une baisse de CHF 0.4 million et les intérêts de retard en matière d'impôts reculent de CHF 0.2 million.

## 5.3 Taxes, émoluments, produits des ventes

Revenus par nature	Budget 2019		Budget 2018	Diff. B2019/B2018		Comptes 2017	Diff. B2019/C2017	
	CHF	en %	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
43 Taxes, émoluments et produits de ventes	29'451'650	23.6%	27'754'400	1'697'250	6.1%	29'951'178	-499'528	-1.7%

Ce chapitre réunit les produits des ventes liées aux prestations des centres de vie infantine, la billetterie du théâtre, la vente de gaz ainsi que diverses taxes et émoluments. Le budget 2019 montre une augmentation des revenus de CHF 1.7 million. Celle-ci n'a cependant qu'une influence limitée sur le résultat budgétaire car elle concerne des comptes équilibrés tels que ceux liés aux centres de vie infantine, au service des eaux et à la gestion des égouts et de l'épuration des eaux usées qui sont financés par des taxes. Quant au budget de vente de gaz, les prévisions permettent de tabler sur une augmentation des revenus de CHF 0.8 million.

## 5.4 Participations et remboursements de collectivités publiques

Revenus par nature	Budget 2019		Budget 2018	Diff. B2019/B2018		Comptes 2017	Diff. B2019/C2017	
	CHF	en %	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
45 Participations et remboursements de collectivités publiques	19'355'000	15.5%	17'136'900	2'218'100	12.9%	19'444'326	-89'326	-0.5%

Outre le retour du fonds de péréquation, dont le montant 2019 reste en attente du Canton, ce chapitre regroupe des participations et remboursements des collectivités publiques liés à différents buts. Par exemple, les participations aux charges des centres de vie infantine, de l'enseignement et au financement du centre de formation en informatique Cyberforum. L'augmentation des revenus de CHF 2.2 millions s'explique principalement par l'aide cantonale attendue de CHF 1.5 million en guise de compensation des pertes fiscales liées à la RIE III.

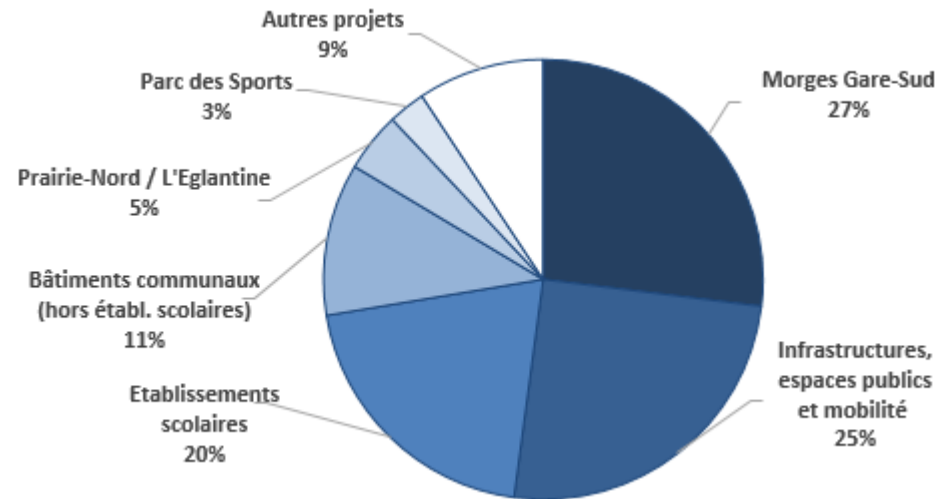
## 6 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PLANIFIÉES

### - Morges poursuit ses investissements stratégiques

Comme évoqué en préambule, la Municipalité a soigneusement planifié les investissements en fonction de leur priorité stratégique. Considérant les ressources humaines et financières disponibles ainsi que le plafond d'endettement de CHF 160 millions voté pour la législature 2017-2021, elle a limité les dépenses d'investissement pour 2019 à CHF 30 millions.

Le tableau suivant résume les dépenses d'investissement prévues pour 2019 :

Dépenses d'investissement 2019	CHF
Morges Gare-Sud	7'385'200
Infrastructures, espaces publics et mobilité	6'895'000
Etablissements scolaires	5'550'000
Bâtiments communaux (hors établ. scolaires)	3'068'300
Prairie-Nord / Eglantine	1'200'000
Parc des Sports	750'000
Autres projets	2'550'500
<b>Total</b>	<b>27'399'000</b>



Le détail des dépenses d'investissement est présenté en page 122 du présent fascicule.

Le fort recul de revenus anticipé pour l'exercice 2019 a un effet négatif sur la marge d'autofinancement. Celle-ci reste à définir en fonction des chiffres en attente du Canton relatifs à la participation morgienne aux charges cantonales. La Commune devra emprunter pour financer ses investissements. Sous réserve du résultat budgétaire définitif, la dette envers les banques et institutions financières atteindrait CHF 72 millions au 31.12.2019 (31.12.2018 : CHF 53.3 millions). Malgré cette augmentation, Morges conservera un niveau d'endettement relativement bas en comparaison avec d'autres communes. Selon les estimations, la dette par habitant s'établira à CHF 4'404 contre CHF 3'333 au 31.12.2018.

## 7 CONCLUSION

La Ville de Morges présente un déficit particulièrement élevé pour l'exercice 2019. Ce déficit est inévitable en raison de l'entrée en vigueur de la RIE III. En effet, cette réforme fiscale est nécessaire pour l'économie. La Ville de Morges devra traverser quelques années financièrement difficiles avant de générer de nouveaux revenus grâce au développement de ses nouveaux quartiers.

Dans l'intervalle, la Municipalité s'est fixée comme objectif d'assurer la continuité dans les investissements stratégiques, le développement pérenne de la Ville et l'intégration des nouveaux arrivants à Morges. Pour atteindre cet objectif, il est essentiel de disposer d'un budget viable.

Les mesures décidées par la Municipalité permettant de maintenir les dépenses au strict nécessaire sont à elles seules insuffisantes pour garantir la viabilité du budget. Pour cette raison, elle a proposé, par voie de préavis, d'introduire la taxe sur l'éclairage public et d'augmenter l'impôt foncier. Le budget 2019 de Morges répond ainsi à ses besoins de Ville en pleine mutation.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- après avoir pris connaissance du projet de budget ordinaire pour 2019 et du préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. d'adopter le budget ordinaire de la Commune pour 2019 présentant un excédent de charges de CHF 8'302'650.00;
2. de prendre acte du plan des dépenses d'investissement avec les réserves qu'il comporte.

**Adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 septembre 2018.**

au nom de la Municipalité  
le syndic  
le secrétaire



Vincent Jaques  
Giancarlo Stella

Finances et promotion économique  
la municipale



Mélanie Wyss